

Rapport n°8

Pianu Lucale d'Appiegazione di a Cartula d'Inserimentu per via di l'Ecunomia cù l'ANRU

Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion par
l'Economique de l'ANRU

Le secteur englobant les cités des Lacs, des Monts et des Arbres, fait partie du Quartier Prioritaire de la Ville « Bastia Meridionale » issu du décret n°2023-1314 du 28 décembre 2023. Ce secteur cumule d'importants dysfonctionnements urbains, économiques et sociaux et n'avait jusqu'à présent fait l'objet d'aucune intervention complète. Le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU), dont la convention a été signée en août 2021, a été élaboré pour résorber ces difficultés dans le cadre d'un projet de restructuration globale, et pour réinscrire le quartier dans une logique de dynamisme et d'attractivité.

Ce projet repose également sur une démarche de développement durable, et doit à ce titre permettre l'augmentation du taux d'emploi des populations des quartiers politique de la ville notamment.

Le projet représente un volume d'investissement public de près de 57 M€ d'euros sur une période minimum de 7 ans et à ce titre, les études, les travaux d'investissement mais également les actions de gestion quotidienne du quartier et d'utilisation des équipements créés ou rénovés seront une occasion d'embaucher prioritairement des populations résidentes de ces quartiers particulièrement touchés par le chômage.

La volonté d'exploiter ces possibilités offertes par la commande publique s'appuie sur le constat d'une double dégradation conjoncturelle liée aux difficultés de recrutement dans le secteur de la construction et des travaux publics, mais aussi à la disparition d'une offre d'insertion par l'activité économique sur l'agglomération bastiaise. Le constat est désormais récurrent d'une exclusion durable ou périodique du marché de l'emploi des publics en difficulté, et plus généralement une inadéquation forte entre l'offre et la demande d'emploi liée au niveau de qualification.

A ce titre, l'engagement pris au travers de l'article 8.2 de la convention pluriannuelle signée avec l'ANRU en août 2021 est :

- de mettre en œuvre les dispositions prévues par la charte nationale d'insertion de l'ANRU, lesquelles feront l'objet d'un plan local d'application.

- de porter une attention particulière au fait que les chantiers liés au NPRU doivent bénéficier en priorité à la population des quartiers prioritaires (Mezana et Meridiunale) lourdement touchée par le chômage. Ainsi le plan local d'insertion s'appuiera sur :
 - ✓ l'obligation de clauses d'insertion dans les marchés du NPRU,
 - ✓ la mise en place d'un dispositif opérationnel d'insertion par l'économie,
 - ✓ l'accompagnement et le suivi des embauches.

De manière très concrète, l'extension du dispositif mis en place pour le PRU des Quartiers Sud de Bastia, puis étendu aux travaux du PRQAD Centre Ancien, est d'ores et déjà en cours : les précédents plans locaux d'application de la charte nationale d'insertion de l'ANRU ont effectivement permis de mettre en place un Dispositif Opérationnel de la Mission Insertion (DOMI), financé dans le cadre du Contrat de Ville. Ce dispositif, confié à la Mission Locale de Bastia, qui a fait ses preuves tant en termes de méthodes, que d'outils ou de résultats, est ainsi reconduit pour le NPRU Quartiers Sud.

Le plan d'application portera le nom de « **PLACI – Bastia Meridiunale** ».

Le PLACI Bastia Meridiunale sera un des éléments constitutifs des procédures d'appel à la concurrence permettant aux maîtres d'ouvrage de définir les conditions et les modalités de la démarche d'insertion à travers les dispositions prévues dans le Code des Marchés Publics.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver le Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion par l'Economie, PLACI - Bastia Meridiunale, du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion par l'Economie correspondant, ainsi que l'ensemble des documents se rapportant à cette affaire.